VENDREDI 1er JUILLET 1910 — 21e ANNÉE. — N° 7494. — VENDREDI 1er JUILLET 1910

LA CROIX

BUREAUX : LILLE, 15, rue d'Angleterre

5 CENTIMES — DE ROUBAIX-TOURCOING — 5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX, 35, rue du Vieil-Abreuvoir. TOURCOING, 85, rue des Brasseurs

CŒUR SACRÉ DE JÉSUS
J'ai confiance en Vous
(Ind. 300 j., Pie X.)

Vendredi 1er juillet. — SAINT RUMOLD

JEUDI 30 JUIN 1910

La journée

M. Briand a déposé aujourd'hui le projet sur le statut des fonctionnaires et le projet de réforme électorale.

Près de 6 000 cheminots ont assisté hier à la Bourse du travail de Paris à un meeting organisé par le Syndicat national des travailleurs des chemins de fer et ont voté la continuation de la lutte pour l'obtention du salaire minimum de 5 francs.

A Marseille, les cheminots se préparent à la grève.

Le Conseil de l'instruction publique va être saisi d'un projet de décret soldisant destiné à introduire une représentation des familles dans les Commissions d'examen des livres scolaires. Cette réponse à la campagne d'associations de pères de famille n'est qu'un pur trompe-l'œil.

L'ordre du jour de jeudi à la Chambre ne comporte que la suite des vérifications de pouvoirs.

Hier, devant ses électeurs, M. Millerand s'est félicité du triomphe du ministère et a préconisé une méthode de justice et de liberté pour tous. Refrain connu.

Un député italien, M. Mazza, est mort à la tribune, frappé d'une attaque d'apoplexie.

ROME

Un « Motu Proprio » sur l'exégèse biblique

L'*Osservatore Romano* publie un *Motu Proprio* du Souverain Pontife, contenant une formule de serment que tous les docteurs en exégèse biblique seront désormais obligés de prononcer.

Par ce serment, les nouveaux docteurs s'engagent à respecter toutes les prescriptions, édictées par les Souverains Pontifes, en matière d'enseignement biblique. Ils se soumettent, en même temps, à l'avance, à toutes les décisions de la Commission biblique au sujet de l'interprétation des passages controversés des livres sacrés.

(*Havas.*)

10e départ du Pèlerinage de pénitence

Les vacances les plus saintes, les plus instructives et certainement les plus agréables sont celles du voyage sacré en Orient, qui, du 19 août au 30 septembre, promènera les privilégiés depuis les souvenirs palpitants de Jérusalem, Nazareth, Tibériade, aux séduisantes splendeurs de l'Egypte, aux ruines incomparables du paganisme, à Baalbek, à la villa musulmane par excellence, Damas, au Liban, à Constantinople et sa Jeune-Turquie, à Athènes, dont les monuments sont tout un poème ; enfin, à Malte l'imprenable, toute vibrante encore du souvenir des chevaliers ; en Sicile, aux ruines de Messine, à Naples, à Pompéi, etc., etc.

Les pèlerins de désir qui ou peuvent s'embarquer sont vivement sollicités de se faire représenter par un pèlerin pauvre, en envoyant une souscription, si petite qu'elle soit.

Demander le programme et tous renseignements utiles et envoyer les offrandes au secrétariat, 4, avenue de Breteuil, Paris.

Prix d'honneur de catéchisme

Le beau volume de luxe in-4° de 365 pages et de 250 illustrations intitulé *Aux pays du Christ*, ouvrage couronné par l'Académie, constitue en 1910 un prix d'honneur hors ligne. C'est le chef-d'œuvre de M. Landrieux.

La troisième édition, agrandie et remaniée, vient de paraître.

Le prix est 7 fr. 50 broché, 10 francs relié demi-bradel, et 12 fr. 50 demi-chagrin avec coins, tranches dorées.

Pour le port, un colis postal de 3 kilos.

Autres prix

Le *Catéchisme en images*, grand in-4°, 70 gravures, broché, 1 fr. 50 ; port, 0 fr. 45 ; cartonné, 2 fr. 25 ; port, 0 fr. 60 ; relié toile, 3 francs ; port, 0 fr. 75.

Pour les distributions de prix, on a formé 4 volumes, enfermant chacun 12 biographies de religieux ou missionnaires tirés des *Contemporains*. Ces 4 volumes brochés forment un colis de 3 kilos ; reliés, un colis de 5 kilos, et coûtent 4 francs brochés et 6 francs reliés, port en sus.

FRANCE FRANCO, 5, RUE BAYARD, PARIS, VIIe

A travers les siècles

Pour quiconque a le bonheur de posséder un peu d'histoire, le plus grand attrait qu'offre la visite des villes anciennes est la réviviscence des souvenirs, toujours féconde en utiles leçons.

Peu de cités, à ce point de vue, peuvent être comparées à la ville de Lyon, et magnifiquement assise au confluent du Rhône et de la Saône, les deux beaux fleuves dont elle s'enorgueillit.

Son exceptionnelle situation géographique l'indiqua dans les temps les plus reculés pour une station commerciale, et lorsque les Romains conquirent la Gaule, ils ne manquèrent pas de l'utiliser à leur profit. Dès lors, Lugdunum était une importante capitale.

Mais dès cette époque, si lointaine de nous, la pensée religieuse domine l'histoire de la ville, comme aujourd'hui Fourvière en domine l'horizon. L'Eglise de Lyon, en effet, eut la gloire d'être fondée par des mains apostoliques. Disciple immédiat de saint Jean, saint Irénée vint y établir sa chaire, et un duel d'une rare puissance s'engagea autour d'elle entre le vieux paganisme, soutenu par le bloc des passions humaines, et la religion du Christ, régénératrice de l'humanité dans le sacrifice et la vérité.

LYON — La cathédrale Saint-Jean

Quelles grandioses scènes font revivre dans l'esprit les ruines des cirques de Fourvière et de la Croix-Rousse, où tombèrent tant de chrétiens, l'église de Saint-Just, le prison de Saint-Pothin, vénérée à l'Antiqueville, le chapelle et la crypte si curieuses de Sainte-Blandine, à Ainay, où la tradition place le lieu de la délention et de l'exécution de l'illustre servante martyre ! Nous ne croyons guère à l'étymologie d'après laquelle la descente escarpée du Gourguillon devrait son nom aux flots de sang chrétien répandus alors sur la colline, mais il est certain — les documents les plus authentiques en témoignent — que le sang des martyrs coula en effet à flots sur l'ordre des Césars.

Et ce souvenir glorieux est celui d'une victoire. Les quatre colonnes de granit qui supportent la coupole d'Ainay et qui, provenant d'un temple romain, furent apportées là dès le vi^e ou le viie siècle, demeurent comme l'indestructible gage du triomphe du christianisme idéal sur le paganisme charnel. On ne se lasse pas de méditer sous la voûte de ce joyau de l'architecture romane qu'est Saint-Martin d'Ainay, et qui a si heureusement traversé les âges, modifié plusieurs fois, mais resté toujours ou redevenu lui-même.

Combien apparaît belle l'Eglise de Lyon lorsque, peu après la construction d'Ainay, elle lutte contre l'invasion sarrasine, — lorsque, dans les grands siècles de foi, sur les deux rives de la Saône, elle construit ces magnifiques œuvres du génie gothique, la cathédrale Saint-Jean et Saint-Nizier, — lorsque, au sortir du moyen âge, elle donne abri à deux conciles œcuméniques autour de cet autel de Saint-Jean qui aime encore à se parer de la croix conciliaire, — lorsque, au moment de la terrible tourmente protestante, elle voit les hérétiques, vrais vandales, détruire la superbe théorie d'œuvres d'art qui s'épanouissait sur les façades de ses grands édifices religieux, mais elle sauve et les édifices eux-mêmes et la foi de ses enfants !

Encore une affreuse épreuve, à l'époque de la grande Révolution, quand la Convention s'empare de Lyon révolté contre le régime de la démoralisation et de l'assassinat, et ordonne que la ville sera rasée. Mais elle en relève, devient un centre commercial mondial incomparable, et, au point de vue catholique, non seulement se maintient, mais, prise d'une sublime fièvre d'apostolat, fournit des légions d'apôtres aux Missions étrangères, fonde l'œuvre de la Propagation de la Foi, qui est sa gloire, et celle, si belle aussi, des Missions africaines.

C'est au point de vue religieux seulement qu'en cette visite nous avons voulu admirer Lyon, si fier cependant de ses richesses industrielles, commerciales et artistiques. Et voici qu'après avoir parcouru du regard son histoire, l'Eglise de Lyon nous apparaît comme un arbre magnifique, planté de main apostolique, largement abreuvé « de ce sang des martyrs qui fut toujours une semence de chrétiens », grandissant fièrement sur ce sol fécond, résistant vigoureusement aux orages déchaînés et, en nos temps modernes, s'épanouissant au loin en une frondaison merveilleuse.

Des mains barbares, cependant, se sont armées de la hache et ont tenté de démolir le géant.

Les établissements diocésains ont été volés, les Congrégations religieuses dispersées, leurs établissements condamnés à périr. Une municipalité sectaire refuse pour les réparations d'églises les subventions que presque toutes les autres municipalités de France accordent, au moins sur les fonds provenant du budget des cultes. Après Augagneur, Herriot s'est attelé à l'œuvre de ruine.

Ils peuvent détruire des maisons et chasser des hommes, mais l'Eglise de Lyon a une âme superbement généreuse qu'ils ne peuvent atteindre. Sous la puissante impulsion du cardinal Coullié, qui montre à quel point une âme vaillante est maîtresse du corps affaibli qu'elle anime, un lent et modeste, mais solide et persévérant travail, se poursuit. Clergé et laïques veulent conserver et conquérir, et si quelques-uns reculent devant le labeur, l'exemple des autres les entraînera certainement.

Facultés catholiques, établissements secondaires, écoles libres, associations de pères de famille, conseils paroissiaux pas assez nombreux encore, catéchistes volontaires, journalistes catholiques, bannis d'autres rivalisent de zèle.

Cet immense effort, un jour prochain, produira ses fruits.

La hache persécutrice a fait tomber de l'arbre séculaire de magnifiques rameaux. Mais du sol fécondé par le sang des martyrs et par les sueurs des apôtres, une sève abondante continue à monter. Elle fait surgir de partout des pousses nouvelles. *L'arbre* va reverdir.

Et nous avons l'espoir d'admirer un jour le beau spectacle que donne parfois l'ornement de la forêt, lorsque, éprouvé par la tempête, il se couronne d'une végétation plus puissante encore, plus élancée et plus touffue.

FRANC.

GAZETTE

Une République croyante

Le Conseil fédéral suisse a adressé au peuple suisse et aux Suisses à l'étranger, en faveur des inondés, un appel qui se termine par ces mots :

« Certains que notre appel sera entendu, nous nous recommandons avec vous à la protection de Celui qui a toujours permis à la Suisse de puiser dans les plus grands malheurs, grâce à l'esprit d'union et de solidarité des confédérés, les éléments d'une force et d'une prospérité nouvelles. »

C'est signé du président de la Confédération, M. Comtesse.

M. Fallières, qui n'a jamais osé prononcer publiquement le nom de Dieu, gagnerait beaucoup à s'inspirer de l'exemple de la République voisine, lorsqu'il fera son voyage à Berne.

Les Suisses sont, assurément, d'aussi bons républicains que lui. Est-ce que cela les empêche d'invoquer Dieu ?

Une minutieuse besogne

Le professeur Bertillon, créateur de l'anthropométrie, constitue en ce moment des tableaux d' « échantillons » capillaires, savamment collectionnés, classés et gradués, de manière à permettre aux Sociétés d'anthropologie et aux polices des différents Etats de désigner de la même façon les diverses nuances de cheveux.

Comme les Suédois appellent châtain ce que nous appelons blond, et blond ce que nous qualifions de châtain, on aura les cheveux a, b, c ou 1, 2, 3, etc. Ce sera moins poétique, mais plus précis, et il n'y aura pas besoin d'une langue internationale pour se comprendre.

M. Bertillon a écrit dans tous les pays du monde pour se faire envoyer des mèches de cheveux.

La religion, source d'héroïsme

Le général américain Jake Smith, interviewé sur le péril jaune, a fait des déclarations dont nous retenons, d'après le *Daily Telegraph*, les réflexions suivantes :

« Nos vaisseaux sont prêts, mais nous nous faisons des batailles une conception toute différente de celle des Japonais. Tout soldat nippon, tué pendant la guerre, monte tout droit au ciel. C'est leur croyance à eux ! Ils sont tout aussi fanatiques que des musulmans. Il leur coûte peu de couler un bâtiment ; ils vont au fond de l'eau en chantant *allelujah !* Certes, nous ne voulons pas nous battre avec des gens comme ceux-là ! »

Quel plus bel éloge d'une armée que cet aveu arraché à un général d'une nation puissante : « Ces gens-là ont la foi, il ne faut pas nous y frotter ! »

Des vers, du bronze et du « zinc »

L'année dernière, un restaurateur, Michel Pons, qui s'intitule lui-même le « bistro-poète », briguant le fauteuil laissé vacant par la mort de François Coppée, avait posé sa candidature à l'Académie française.

Il eut une voix, qu'il ne doute pas être celle de M. Maurice Barrès.

Pour commémorer ce fait, Michel Pons a voulu lui témoigner sa reconnaissance en lui offrant un beau médaillon en bronze reproduisant ses traits.

Hier soir, M. Maurice Barrès, entouré des conseillers municipaux du Ier arrondissement, et de quelques amis, s'était rendu, à 10 h. 1/2, chez le modeste écrivain. Le « bistro-poète » l'attendait auprès de son « zinc », dans la petite salle où se réunit d'ordinaire une clientèle de midinettes, et là, très ému, il remit solennellement le médaillon à l'académicien, qui se montra très touché de l'hommage commémoratif.

Emblème d'Exposition

On parle beaucoup de l'Exposition de Bruxelles et de l'ingéniosité des artistes qui la décorèrent.

Ils auront beau faire... Leur imagination ne dépassera jamais celle de l'architecte qui fut chargé, en 1900, d'édifier le pavillon des Huileries provençales.

Au seuil du pavillon, l'architecte avait installé une statue de Minerve monumentale, entourée de tonneaux.

— Pourquoi Minerve ici ? demanda un jour le commissaire général.

L'architecte expliqua aussitôt :

— C'est bien simple, dit-il. L'huile vient de l'olive, l'olive de l'olivier. Le rameau d'olivier... symbole de paix. La déesse de la paix est...

— Minerve, dit M. Alfred Picard. C'est juste. Je vous remercie.

Manuels scolaires et pères de famille

Le gouvernement ignore l'Eglise. N'empêche qu'elle parle assez haut pour être entendue, même du pouvoir. Nos évêques ont dénoncé les mauvais manuels. Et les parents catholiques, dociles aux directions de leurs chefs religieux, ont arraché des mains de leurs enfants les livres interdits.

Une innombrable armée pacifique s'est levée pour défendre les droits de la famille et de la foi à l'école.

Agitation artificielle et superficielle, déclarait il y a quelques mois un ministre. Mouvement légitime et profond, répliquions-nous, faits et chiffres en main. M. Doumergue vient de nous donner raison.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique aura à examiner dans la session qu'il tiendra le mois prochain, un projet de décret relatif « aux livres propres à être mis en usage dans les écoles primaires publiques ».

Si M. le ministre a cru devoir examiner « avec une attention particulière la réglementation qui, depuis 1882, détermine le choix de ces livres », il avoue y avoir été amené par l'agitation récente « dont l'écho a retenti jusqu'au Parlement ». Et cet examen l'a conduit à constater « le caractère exclusif de la composition de toutes les Commissions qui sont préposées au choix des livres scolaires ».

« Toutes les personnes appelées à intervenir, soit dans la préparation des listes, soit dans leur revision, appartiennent au personnel enseignant ou au personnel administratif de l'Université. C'est partout l'Université qui se corrige et se contrôle elle-même. Bien qu'il ne vienne à la pensée de personne d'atteindre d'un soupçon la bonne foi de ses membres, il semble qu'il y aurait utilité à faire place quelque part à un élément extérieur et spécialement aux pères de famille dont les enfants sont confiés à nos maîtres et à qui nous avons à cœur de donner toutes les garanties désirables d'impartialité. »

Bonne coulpe et bon propos. Les familles seront donc désormais représentées dans les Commissions qui dressent la liste des livres scolaires ? Oui, et voici comment. On empruntera à la délégation cantonale « pour faire partie de la Commission départementale, deux représentants choisis parmi ceux dont les enfants fréquentent ou ont fréquenté les écoles de l'Etat ». Et M. le ministre attribua la désignation de ces deux représentants « au Conseil départemental de l'enseignement primaire ».

Franchement, si M. Doumergue prétend accorder aux revendications des familles plus qu'une satisfaction théorique, il se trompe ou il nous trompe.

Les lacunes de ce projet sont multiples. Notons en deux, des plus criantes.

On propose d'emprunter à la délégation cantonale les deux représentants des familles. Or, les délégués cantonaux n'ont aucun titre à représenter les familles ; car ils sont les élus du Conseil départemental, c'est-à-dire d'un Conseil composé en majorité de fonctionnaires administratifs et universitaires.

En outre, c'est ce même corps officiel qui est appelé par le ministre à choisir parmi les délégés cantonaux, qui sont à sa nomination — et trop aisément à sa dévotion — deux représentants des familles. C'est une dérision. Pourquoi n'est-ce pas aussi le pouvoir qui choisit les représentants de la nation, députés et sénateurs ?

Ce projet a donc un mérite relatif : il reconnaît un mal, d'ailleurs évident : la mainmise de l'Etat sur l'âme des enfants, et un droit, d'ailleurs manifeste : le droit des parents sur l'éducation de leurs enfants. Mais le remède qu'on oppose au mal est illusoire. Les familles ne peuvent être représentées par des fonctionnaires. On promet de nous retirer de l'étatisme, et on nous y enfonce.

Au reste, les pères de famille catholiques savent que l'autorité compétente pour juger les manuels scolaires au point de vue moral et religieux, ce n'est ni le Conseil départemental, ni le Conseil supérieur de l'instruction publique, ni le ministre, c'est l'Eglise, de qui nous tenons notre règle de pensée et de conduite. Ceux d'entre eux qui pourraient — c'est une hypothèse — être désignés pour collaborer au choix des livres à introduire dans les écoles publiques ne manqueraient donc pas, en les examinant au point de vue technique et pédagogique, de réserver le droit doctrinal et disciplinaire de l'Eglise.

M. C.

Le Saint-Siège et l'Espagne

Un correspondant romain de l'*Echo de Paris* télégraphie à son journal ces quelques aperçus sur « le point de vue du Saint-Siège » :

La réponse à la note diplomatique du Vatican n'est pas encore parvenue. D'après certains informateurs, M. Canalejas maintiendrait son point de vue et affirmerait le droit du pouvoir civil d'appliquer en la matière les mesures jugées utiles. Sans préjuger de la réponse attendue, il est bon de mettre très clairement les choses au point, en présence des bruits tendancieux et sans s'appesantir sur le soi-disant urgence de décisions relatives à la publicité d'un culte qui compte en Espagne un nombre infinitésimal d'adeptes.

Il convient de rappeler qu'il y a dans le pays une religion d'Etat excluant toutes les autres, en vertu même de la Constitution. Si le ministère jugeait à propos d'établir la liberté des cultes, il devait présenter franchement un projet de loi aux Cortès et au Sénat, seuls maîtres de trancher la question. Au surplus, ce n'est pas la liberté des cultes, plate-forme choisie à dessein, qui est en jeu en ce moment, mais bien le fait d'avoir pris diverses mesures en contradiction flagrante avec le Concordat, alors que les pourparlers sur les réformes projetées étaient en cours.

Tous les gens impartiaux conviendront qu'il y a là une incorrection blessante que le Saint-Siège ne pouvait tolérer. Le Vatican reste d'ailleurs disposé à discuter sur le fond de la question, si la réponse du gouvernement lui donne la satisfaction à laquelle il a droit.

La plupart des journaux italiens rapportent le bruit d'un changement probable de ministère en Espagne et dépeignent l'avenir prochain du pays sous de noires couleurs. Quoi qu'il en soit, le Saint-Siège, qui ne s'est jamais départi de la plus grande modération et de la correction la plus absolue, repousse toute la responsabilité d'une rupture, si elle a lieu, et la rejette sur ceux qui voudraient se décharger devant l'opinion du poids des conséquences qu'elle entraînerait.

Pour la " défense laïque "

En attendant la liberté promise par M. Briand, nous avons la « défense laïque » non moins promise par lui. En voici encore un exemple :

Mercredi matin a comparu, devant le tribunal correctionnel de Lunéville, M. l'abbé Adrien Rolle, 37 ans, curé de Virecourt, près de Bayon. Il est accusé : 1° d'avoir provoqué dans un lieu public les citoyens à la résistance à l'exécution d'actes légaux ; 2° d'avoir distribué à des enfants des tracts contra le manuel d'histoire de Guyot et Mana régulièrement inscrit sur la liste des livres autorisés par l'autorité académique.

De nombreux témoins étaient cités. Parmi les témoins à décharge, figure un groupe d'habitants de Virecourt, et parmi ceux à charge l'instituteur et sa femme.

M. l'abbé Rolle explique qu'il n'a pas — ainsi qu'on l'accuse — engagé en chaire les pères de famille à une démarche près de l'instituteur ; mais qu'il s'est borné à des visites personnelles. Me Clément soutient ses intérêts. A huitaine le jugement.

LES LIVRES DE PRIX

L'Association des chefs de famille de Saint-Quentin et du canton croit de son devoir de mettre les parents en garde contre certains livres donnés comme prix dans les écoles de la ville.

Plusieurs de ces volumes, dont nous avons pris connaissance, par des erreurs ou des fausses interprétations historiques, par des exposés de doctrines soi-disant philosophiques, méconnaissent ou dénaturent des faits qui sont souvent la gloire de l'histoire de notre pays et cherchent visiblement à porter atteinte aux croyances religieuses.

Les parents soucieux de préserver leurs enfants de ces doctrines contraires à la neutralité religieuse imposée par la loi à l'école, et qui désirent voir ces enfants connaître l'histoire impartiale de notre passé, devront lire attentivement les livres qui leur seront donnés en prix.

Nous serions heureux s'ils n'avaient pas à retirer de leurs mains la récompense donnée à leur travail.

La fin d'une cultuelle

La cultuelle de Cazilhac, la seule qui avait été créée dans le diocèse, vient de prendre fin.

M. l'abbé Vidal, curé de Palaja, chargé par Mgr l'évêque de l'administration de la paroisse de Cazilhac, avait introduit un référé auprès du président du tribunal de Carcassonne pour être mis en possession de l'église paroissiale.

Après avoir pris connaissance de cette nomination et des interdictions ecclésiastiques que Mgr l'évêque avait prises contre M. Romieu, l'ancien curé réfractaire, le président du tribunal a ordonné que les clés de l'église de Cazilhac seraient remises, dans les quarante-huit heures, à M. l'abbé Vidal, curé régulièrement nommé par l'Ordinaire. C'est ce qui vient d'être fait.

Le maire a bien essayé de résister, sous prétexts d'inventaire préalable des objets garnissant l'église ; mais il n'a pas insisté devant l'huissier portant notification du jugement en référé, et les clés ont été remises à M. l'abbé Vidal.

Tous les paroissiens de Cazilhac sont heureux de rentrer en possession de leur église.

Sont attribués...

Le *Journal Officiel* publie une série de décrets consommant le spoliation de Fabriques ou mensas des communes appartenant aux départements suivants : Aube, Isère, Sarthe, Var, Seine-et-Marne.

Pour défendre l'âme de nos enfants

Le *Journal Officiel* enregistre la création d'une association de chefs de famille à Amancey (Doubs).

Méthode et programme

Dans le discours que M. Millerand a adressé hier à ses électeurs du XIIe arrondissement qui lui offraient un banquet, celui-ci a ajouté une queue explicative à l'interpellation sur la politique générale, close de la veille.

« La méthode, a-t-il dit en substance, est nouvelle, le programme n'a pas changé. »

Précisément, pour nous, la méthode, si elle est quelque chose, n'est que peu ; le programme est tout.

Et nous pouvons dire à notre tour : notre méthode d'inébranlable fermeté dans la patience et la confiance n'a pas changé ; quant à notre programme de défense religieuse et de restitution à l'Eglise et à son Chef de la place qui leur appartient dans la nation Fille aînée de l'Eglise, ce programme là est intangible.

C'est pourquoi nous avons exprimé hier le regret profond de voir un certain nombre de catholiques tellement séduits par la nouveauté de la méthode ministérielle, qu'ils ont oublié dans leur vote que le programme du ministère Briand n'est pas autre que celui des « trois dernières législatures ».

Sans doute, il vaut mieux recueillir de bons procédés que des coups ; mais il vaut mieux cent fois garder son programme intact sous les coups que d'en céder un iota en échange de bons procédés.

Le programme ministériel n'est plus celui de « défense laïque », de la déclaration. (Sa « défense » n'est qu'éventuelle en cas d'attaque.) Il est celui de « l'action laïque », de l'ordre du jour accepté par le gouvernement. « L'action » est l'attaque permanente de tous les jours, de tous les instants. Et « l'action laïque » est l'action qui « éteint les étoiles du ciel », (voyez M. Viviani), l'action de « guerre incessante à la religion » (voyez M. Augagneur).

Faisant, nonobstant l'ordre du jour accepté par le gouvernement dont il est membre, faisant, dis-je, le procès des « trois dernières législatures », M. Millerand a prononcé ces mots : « Les bons républicains gouvernaient bien avec leur parti, mais sans aucun souci du pays. Ils en favorisaient la moitié pour en tyranniser l'autre. »

Ce n'était pas une méthode, cela, c'était bel et bien un programme ; c'était le programme de « l'action laïque », imposé par la Chambre au gouvernement.

M. Briand l'a accepté intégral, il a promis de le suivre suivant une méthode nouvelle de meilleurs procédés envers les personnes, mais de guerre inexorable aux doctrines, non pas de la moitié du pays mais de son « immense majorité ».

Or, dans la lutte engagée, nos personnes nous importent peu, nous en faisons volontiers le sacrifice, nos doctrines sont tout. Y laisser toucher, « ni aujourd'hui, ni demain, ni jamais. »

J. B.

Conseil des ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

DEUX PROJETS

Le président du Conseil a annoncé qu'il déposerait aujourd'hui sur le bureau de la Chambre le projet de statut des fonctionnaires et le projet de réforme électorale.

LES INONDATIONS

En raison des nouvelles inondations et des tempêtes de grêle qui ont sévi dans diverses régions, le président du Conseil demandera à être autorisé par un projet de loi à affecter à des secours immédiats jusqu'à concurrence de 1 500 000 francs les fonds votés à la suite des inondations de mois de février.

LES OPÉRATIONS AU MAROC

Le Conseil a pris connaissance des télégrammes par lesquels le général Moinier rend compte des opérations militaires provoquées par la présence du cheik Ma-el-Ainin, au sud de la Chaouia. Il a approuvé les instructions télégraphiques adressées au général et lui prescrivant de ramener ses troupes dans les positions habituelles qu'elles occupent à l'intérieur de la Chaouia.

M. FALLIÈRES A CLERMONT-FERRAND

Le président de la République, qui se rend dimanche prochain à Clermont-Ferrand, sera accompagné des ministres de la Guerre et du Commerce.

Le ministre de la Justice et le sous-secrétaire d'Etat des finances se rendront le 10 juillet à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de C. Floquet à Saint-Jean-Pied-de-Port.

L'Algérie protectrice du coton

Au moment de la guerre de Sécession, lorsque la France fut privée des arrivages de coton d'Amérique, on planta des cotonniers en Algérie, du côté de Relizane. L'expérience ne réussit guère, et l'on y renonça dès que les primes accordées d'abord aux propriétaires eurent été supprimées.

Cependant, le sol et le climat de l'Algérie se prêtent à une culture rationnelle des cotonniers de l'espèce du Turkestan. On l'a compris. Depuis 1903, l'Association cotonnière coloniale développe les essais repris dans la plaine du Chéliff, aux environs d'Orléansville.

Les premiers résultats sont des plus encourageants. Il y a 400 hectares de préparés, d'ensemencés ou en plein rapport. L'an dernier, les bénéfices nets ont varié de 876 fr. à 2 000 fr. par hectare. Voilà donc une entreprise fructueuse, et il serait bon qu'on la continuât activement, qu'on l'étendît, qu'on y intéressât du moins par la persévérance.